



Le BULLETIN

De la CGT FINANCES PUBLIQUES 92

Numéro 3 - 1^{er} septembre 2016

Ce numéro du Bulletin donne des informations sur la situation en cette rentrée : effectifs, restructurations, PPCR, loi El Khomri ... la section CGT invite les collègues à la contacter pour tout problème qu'ils rencontrent et à établir partout leurs revendications ainsi que les moyens pour les satisfaire.

ENCORE ET TOUJOURS SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ...

AU 1ER SEPTEMBRE DANS LE 92

23 suppressions d'emplois de cadres A
30 suppressions d'emplois de cadres B
1 suppression d'emploi de cadre C

DEPUIS 2009, ANNÉE DE LA FUSION CE SONT

471 emplois qui ont été supprimés
soit -17 % de l'effectif du 92

... ET SOUS-EFFECTIFS

AU 1ER SEPTEMBRE, S'Y AJOUTE UN SOUS-EFFECTIF (APRES TEMPS PARTIELS) DE

34,5 agents B
93,3 agents C

Quelques exemples : SIP Clichy -4,8 C, -2 B ; SIP Colombes -5,9 C, -3 B ; SIP Courbevoie -4,2 C, -2,2 B ; SIP Gennevilliers -3 C ; SIP Nanterre -6,4 C, -2,2 B ; Nanterre direction -5,6 C ; SIP Boulogne -2,9 C ; SIP Issy -3,2 C ; SIP Montrouge -3,2 C ; SIP Sceaux -7,2 C ; SIP Sèvres -4,1 C ; SIP Vanves -3,4 C ; Vanves direction -3 C ; trésorerie Saint-Cloud -2,2 B ; trésorerie Chatillon -2,5 B...

Comment les services vont-ils pouvoir fonctionner ?

Ce n'est pas aux collègues de pallier l'insuffisance des effectifs, au péril de leur santé. La section CGT appelle les agents à **établir partout** avec ses militants **l'état des lieux** des effectifs réels et des besoins en emplois. Elle les invite à **élaborer ensemble les moyens** (pétitions, interventions, délégations...) à mettre en œuvre pour faire aboutir leurs revendications.

Les moyens matériels vont encore diminuer, dès 2016 par une annulation de crédits.

ET POUR 2017, LE GOUVERNEMENT ANNONCE

1512 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS POUR LE MINISTÈRE ET
165 MILLIONS D'EUROS DE CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT EN MOINS POUR LE MINISTÈRE.

Plus que jamais l'action collective est nécessaire pour faire échec à cette politique.

PPCR : TOURS DE PASSE-PASSE ET TROMPE-L'OEIL EN SÉRIE

Le protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), c'est :

- Un transfert primes-points d'indice sans effet sur le net à payer et aux conséquences infimes sur la retraite. Le net continuera de diminuer en conséquence du relèvement chaque année jusqu'en 2020 du taux de retenue pour pension.

- Une revalorisation des grilles à la marge sans rapport avec les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis 2010. Une revalorisation financée en partie par la perte de l'indemnité compensatrice de CSG pour de nombreux collègues.

- Une revalorisation étalée dans certain cas jusqu'en 2020. Hollande-Valls s'engagent pour les gouvernements qui suivront...

peut-on les croire ?

- Pour beaucoup d'agents un allongement dans les faits de la carrière, puisque les reclassements (déclassements) se feront dans les nouvelles grilles à un échelon inférieur. Astucieux, non ?

- Et d'ores et déjà est confirmée la disparition (à compter de 2017 pour les B et 2018 pour les A et C) des réductions d'ancienneté de un mois ou deux mois qui profitaient chaque année à 70 % des agents. « Cadence unique d'avancement » pour tous les fonctionnaires ! Sur une carrière ce sont en cumulé des milliers d'euros qui sont volés à chaque agent, à chacun d'entre nous.

- Entre l'allongement effectif de la carrière et la suppression des un mois-deux mois, le saupoudrage

indiciaire tant vanté par le gouvernement et les organisations signataires est en réalité financé par les agents eux-mêmes à leur détriment.

Alors pourquoi tout ce battage ? Il s'agit d'uniformiser toutes les grilles, rémunérations et évaluation dans toute la fonction publique pour faciliter la mobilité au gré des restructurations (le fameux volet mobilité de PPCR) en accompagnement du vaste plan de casse du statut général, des services publics et de la DGFIP qui se prépare. Décidément de PPCR on n'a pas fini de reparler.

RETENUE À LA SOURCE, IL FAUT DIRE STOP

Le 3 août le projet de retenue à la source a été présenté en conseil des ministres. Le gouvernement a été contraint d'apporter une modification à son projet initial à la demande du conseil d'état.

Ce denier a jugé, comme nous l'avions analysé, que la communication du taux de prélèvement à l'employeur posait un problème de confidentialité quant au niveau de revenu ou du patrimoine du contribuable. Le gouvernement a dû prévoir la possibilité pour le salarié de demander l'application d'un « taux neutre » (calculé d'après un barème sur une part). Pour

les contribuables, les entreprises et la DGFIP, la retenue à la source risque donc de s'avérer plus compliquée que prévu : le taux de prélèvement pourra être au choix : le taux moyen d'imposition communiqué par la DGFIP (et modifié en cours d'année pour tenir compte de l'année n-1), le taux différencié (sur demande des conjoints), un taux modulé (à la demande du contribuable pour tenir compte des changements de situation familiale voire de difficultés de trésorerie...) et maintenant le taux neutre, là encore à la demande du contribuable.

Bon courage aux collègues

des SIP qui devront être très réactifs pour gérer ces multiples variations ! Avec le taux neutre l'argument du « prélèvement contemporain » tombe à l'eau et la trésorerie de l'état pourrait bien en souffrir. Il est plus que temps d'arrêter cette usine à gaz qu'est cette privatisation de la collecte de l'impôt dont le but réel, outre les suppressions d'emplois en masse à la DGFIP, est la mort de l'impôt progressif et la fusion de l'IR avec la CSG. La section diffuse une expression de la CGT Sécurité Sociale 92éclairante sur ce sujet. Nous y reviendrons.

PENDANT L'ETE LE DEMANTELEMENT DE LA DGFIP CONTINUE

Lu dans les comptes rendus de la période

- **CTR du 7 juillet** : l'ensemble des représentants syndicaux vote contre le **nouveau classement des postes comptables** et en dénonce l'opacité. Dans cette même réunion le DG présente **une modification des assignations comptables de l'État** suite à la réforme territoriale (régions fusionnées). Il décide la **généralisation des pôles interrégionaux de programmation (qui comprennent des agents des PCE sous le pilotage DIRCOFI) et celle des pôles pénaux interrégionaux.**
- **Groupe de travail du 29 juin 2016** : au détour de la réunion le DG annonce la **partition de la DRESG**. Une direction dont le simple énoncé (Direction des résidents étrangers et des services généraux) donne le caractère stratégique.
- **Groupe de travail SIE du 1er juillet 2016** : pour ces services déjà affaiblis, **la DG vante le travail à distance** et distingue **l'organisation multi SIE** (un SIE prend en charge des missions pour le compte d'autres SIE) et **l'organisation mono SIE** (fusion de deux SIE situés sur deux sites différents avec maintien d'une antenne sur le site du SIE absorbé). **C'est bien une contraction du réseau des SIE qui est en cours**, et ce alors qu'il est prévu que ces services aient la charge du suivi des obligations des entreprises en matière de reversement de l'IR prélevé à la source. Il suffisait d'y penser...

DÉMANTÈLEMENT DES TRÉSORERIES

Un des piliers de notre administration et de la démocratie est le contrôle des fonds publics.

Nous devons faire le constat que les restructurations-destructions permanentes du réseau (SIE, SIP, comme trésoreries) s'accompagnent de l'abaissement du niveau du contrôle.

Côté GP, plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- permettre aux organismes publics ou semi-publics de sortir du champ de contrôle de la DGFIP (hôpitaux publics, Office HLM par exemple) ;
- permettre de privatiser purement et simplement une grande partie de la dépense et des recettes des collectivités locales et

de l'État (art 40 de la loi du 20 décembre 2014). Article déjà appliqué par le Conseil général qui a privatisé le recouvrement des recettes de cantine des collègues.

Ceci étant facilité par

- le rapprochement de la comptabilité publique de celle du privé ;
- et la remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable (service facturier, contrôle partenarial).

Cet été deux nouvelles étapes sont franchies dans la voie du démantèlement des trésoreries :

- la mise en projet de cellules ou services d'aide au réseau dans lesquels des agents effectueraient des

opérations pour le compte de plusieurs trésoreries ;

- la mise en place d'un service facturier (SFACT) le 7 juillet dernier réunissant agents de la mairie de Paris et de la DGFIP pour effectuer les opérations de dépense et leur contrôle.

Nous revendiquons :

- le maintien de la séparation ordonnateur/comptable ,
- le maintien des trésoreries de plein exercice,
- des moyens pour les trésoreries.

15 SEPTEMBRE : JOURNÉE DE MOBILISATION POUR L'ABROGATION DE LA LOI EL KHOMRI

La loi travail doit être abrogée car elle remet en cause les articles jusque-là protecteurs des salariés au travers du code du travail ancienne version (qui comportait plus de 8000 articles) et qui se voit aujourd'hui réduit à 60 grands principes. Lors de plusieurs journées de manifestations, les salariés sont descendus par centaines de milliers dans la rue, dans un contexte où le droit à manifester à été remis en cause par le gouvernement. Cette loi a été adoptée par le recours à trois reprises à

l'article 49.3, disposition antidémocratique de la Constitution de la V^{ème} République qui permet à un gouvernement d'imposer une loi sans qu'il y ait vote! Est ainsi bafoué le principe constitutionnel fondamental selon lequel « la loi est l'expression de la volonté générale ». Dans la même période le gouvernement faisait adopter par l'Assemblée Nationale l'état d'urgence et son cortège de restrictions des libertés fondamentales. Cette loi établit la primauté de l'accord d'entreprise sur

la loi et l'accord de branche. De plus le CPA (compte personnel d'activité) qui y est intégré est un compte individuel attaché à la personne contre les droits collectifs tels que le Code du travail, les conventions collectives et les statuts. Remettre en cause le caractère national, obligatoire et protecteur du Code du travail, c'est livrer les salariés aux mains des patrons, entreprise par entreprise ! Le CPA, c'est l'individualisation des droits collectifs, et donc la remise en cause de chacun de ces droits !

Cette loi EL KHOMRI ne peut créer que de la précarité et aucun emploi durable. Une journée de mobilisation en vue de son abrogation est prévue pour le 15 septembre à l'appel des organisations de jeunes et des organisations syndicales CGT, FO, Solidaires et FSU.

Syndiquez vous, rejoignez la CGT Finances Publiques 92

Je souhaite adhérer à la CGT Finances Publiques

NOM : Prénom : Service :

Catégorie : Grade : Echelon :

Adresse administrative :
.....
.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative : Adresse personnelle (préciser)

.....
.....
.....
.....

A remettre au correspondant de votre site ou à adresser à Philippe Geoffre, (CFP Montrouge, 18 rue Victor Hugo 92121 Montrouge cedex. Tel : 01 55 58 24 44) ou Luc Benoit, (CFP de Nanterre, 235, avenue Georges Clémenceau 92756 Nanterre cedex. Tel : 01 41 37 84 53).